



# VADÉMÉCUM\* DU PARRAIN

\*mode opératoire

## Le rôle du parrain

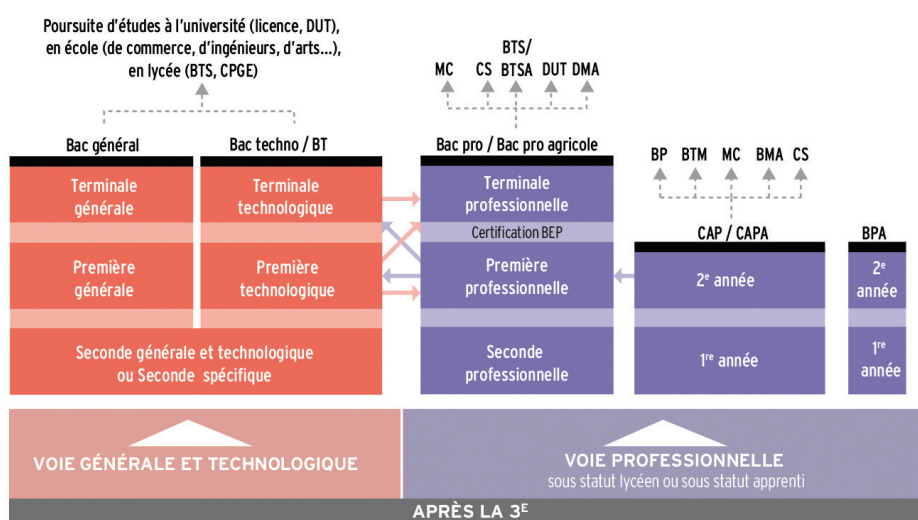
C'est l'interlocuteur issu du monde de l'entreprise pour le chef d'établissement scolaire afin de faciliter l'action de leviers d'échanges entre l'école et les entreprises.

Il doit par exemple faciliter l'organisation des carrefours des métiers au sein des établissements.

L'ambition est à terme de créer un réseau solidaire générant une base de données de professionnels partageant les valeurs inscrites dans les statuts de l'association du CLEE de Colmar : l'échange, la responsabilité et la solidarité.

## L'orientation dans le parcours de l'élève

Au cours de leur formation, les élèves du second degré doivent faire des choix d'orientation.



### Passerelles

Pour permettre des parcours réversibles entre les différentes voies, et pour éviter des choix figés, il existe des possibilités de stages passerelles en fonction de son profil.

Source : ministère de l'Éducation nationale

Âgés de 11 à 18 ans, ils sont guidés par leurs enseignants, les conseillers d'orientation psychologues et les personnels de direction des établissements.

Des temps forts tels que les carrefours des métiers ou les stages en entreprises doivent aider les élèves à enrichir leur réflexion sur leur futur parcours professionnel ou participer à leur formation.



## Préparer et faciliter l'insertion professionnelle

Faire découvrir le monde de l'entreprise à nos élèves doit faciliter leur insertion professionnelle et permettre à ses futurs employés de s'épanouir.

Comprendre les attentes d'une entreprise, être informé des exigences et des enjeux de la vie professionnelle doit permettre une insertion réussie dans le monde de l'entreprise.

## Les carrefours des métiers

Le chef d'un établissement scolaire peut organiser au sein de son collège ou lycée un carrefour des métiers.

Les élèves y sont appelés à s'interroger sur leurs envies et sont informés par des représentants du monde de l'entreprise issus de différents secteurs d'activité, des exigences, des enjeux et des réalisations personnelles ou collectives possibles dans l'exercice de leur futur métier.

Le parrain de l'établissement peut être sollicité pour y intervenir ou proposer des acteurs de branches professionnelles variées grâce à son réseau ou au soutien du **CLEE** de Colmar.

Un carrefour des métiers peut s'appuyer sur différentes organisations en fonction des spécificités des établissements scolaires. C'est le chef d'établissement, en relation avec le parrain qui en définit les modalités.

## Questions fréquemment posées lors d'un carrefour des métiers

- Quelles sont les différentes activités du métier présenté ?
- Quelles compétences ou qualités sont requises ?
- Quelles formations sont nécessaires (durée d'étude, diplôme, écoles, etc.) ?
- Dans quelles disciplines scolaires faut-il être compétent ?
- Quelles exigences physiques ?
- Quelles sont les conditions de travail (lieu, horaires, etc.) ?
- Quelles difficultés doivent être surmontées et quelles satisfactions sont rencontrées dans l'exercice du métier présenté ?

## Les stages en entreprise

Selon le rôle qui leur est donné dans la scolarité de l'élève, leur évaluation ou non lors d'un examen, les périodes en entreprise prendront des dénominations et des fonctions différentes.

Elles sont intégrées au parcours Avenir, et concernent tous les élèves, de la classe de sixième jusqu'en classe terminale. Pendant son cursus, l'élève découvre un panel de métiers et les différentes voies de formation.

**Au collège :** En classe de troisième, les élèves effectuent un stage de découverte professionnelle. L'élève découvre le fonctionnement d'une entreprise : son organisation, ses activités, les personnes qui collaborent, les rythmes de travail... Un moment pour s'informer, tester ses goûts tout en intégrant les règles et les habitudes de l'entreprise : ponctualité, politesse, rigueur...

**Au lycée professionnel :** Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en CAP et en baccalauréat professionnel impliquent un rapport particulier avec l'entreprise. L'élève n'y applique pas seulement ce qu'il a appris au lycée, l'entreprise est le lieu où il acquiert certaines compétences professionnelles définies dans le diplôme qui ne peuvent être obtenues qu'au contact de la réalité professionnelle.

**Au lycée général et technologique :** Pour aider les élèves à construire leur projet d'orientation et, au besoin, à le modifier, le lycée met en place pour ceux qui le souhaitent un suivi personnalisé sous forme d'un tutorat et des stages de remise à niveau ou passerelles.



**Vous êtes un acteur du monde de l'entreprise et voulez devenir le parrain** d'un établissement scolaire ou intégrer le **CLEE** de Colmar, **contactez nous.**

☎ 03 89 24 81 62 (CIO de Colmar)

✉ [cleecolmar@gmail.com](mailto:cleecolmar@gmail.com)

Blog : [clee-colmar.blogspot.com](http://clee-colmar.blogspot.com)



3 rue Fleischhauer (locaux du CIO) 68000 COLMAR